

1- PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL ARMAND-BOMBARDIER



Emplacement

Au nord du boulevard Henri-Bourassa et à l'est du boulevard Ray Lawson.



Vocation du parc

Industriel léger : imprimeries, industries plastiques, fabrication et assemblage



Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises

Nombre d'établissements : 30

Nombre d'emplois : 1 000

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	53	79
Commerce de gros	12	4
Commerce de détail	3	0,2
Transport et entreposage	9	10
Services aux entreprises	9	3
Autres secteurs	15	5
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008



Normes d'implantation

Le taux d'implantation maximal autorisé est de 70 %. La structure de bâtiment autorisée est de type isolé ou jumelé selon l'emplacement. La hauteur minimale et maximale autorisée est respectivement de 7 à 9 mètres ou de 4 à 16 mètres.

Note : Avant le développement d'un projet, toutes les informations doivent être validées avec les représentants des arrondissements car la réglementation de zonage est de compétence d'arrondissement et elle pourrait avoir été modifiée d'ici à ce que ces données soient utilisées.

Personne à contacter

Marie-France Frigon

Directrice

Aménagement urbain et services aux entreprises

514 868-4330

2- PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL RODOLPHE-FORGET

>>>> Emplacement

Situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles au cœur du quartier de Rivière-des-Prairies, à l'angle des boulevards Maurice-Duplessis et Rodolphe-Forget, ce parc se trouve dans un secteur industriel en pleine expansion. À proximité des zones résidentielles, du boulevard Henri-Bourassa et de l'autoroute 40, il constitue un emplacement de choix.

>>>> Vocation du parc

La superficie des lots disponibles étant limitée, ce parc convient particulièrement aux petites et moyennes entreprises. Déjà, une trentaine d'entre elles s'y sont implantées. Mentionnons, entre autres, Fornirama inc., Revêtements Varo inc., C.P.F. Dualam inc., Alana Plastique inc., Plimétal inc., Inde Pane inc., Ventilation Maximum ltée, Artitalia inc. et Les entreprises Usibec inc.

>>>> Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises

Nombre d'établissements : 40

Nombre d'emplois : 1500

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	53	81
Commerce de gros	18	10
Commerce de détail	4	1
Transport et entreposage	4	5
Services aux entreprises	7	1
Autres secteurs	13	2
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008

>>>> Normes d'implantation

La superficie du terrain consacrée à l'édification des bâtiments doit être d'au moins 20 % et d'au plus 70 % de la superficie totale de l'espace acheté.

Les bâtiments peuvent être détachés ou jumelés, mais ne doivent pas comporter plus de 3 étages.

La capacité portante du sol se situe aux environs de 2 500 livres par pi 2.

Note : Avant le développement d'un projet, toutes les informations doivent être validées avec les représentants des arrondissements car la réglementation de zonage est de compétence d'arrondissement et elle pourrait avoir été modifiée d'ici à ce que ces données soient utilisées.

>>>> Terrains industriels municipaux disponibles (propriété de la Ville de Montréal)

Nous disposons actuellement d'un seul terrain d'une superficie de 136 000 pi 2.

Personne à contacter

Marie-France Frigon

Directrice

Aménagement urbain et services aux entreprises

514 868-4330

3- PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL SAINT-JEAN-BAPTISTE

>>>> Emplacement

Ce parc se situe dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles à l'axe nord-ouest des boulevards Henri-Bourassa, Saint-Jean-Baptiste et Maurice-Duplessis. La proximité des principaux axes routiers lui assure une excellente accessibilité. Certains terrains de ce parc industriel peuvent être desservis par la voie ferrée du CN.

>>>> Vocation du parc

La création de ce parc industriel municipal a pour objet de favoriser les PME manufacturières qui recherchent des terrains dont les superficies varient de 25 000 pi² à 200 000 pi² et où la réglementation permet l'entreposage extérieur. Les compagnies LAVO ltée, Les citernes Girard et Coulombe inc. et Italdivani inc. s'y trouvent déjà.

>>>> Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises

Nombre d'établissements : 10

Nombre d'emplois : 300

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	40	65
Commerce de gros	13	3
Commerce de détail	7	1
Transport et entreposage	13	6
Services aux entreprises	-	-
Autres secteurs	27	25
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008

>>>> Normes d'implantation

L'occupation au sol d'un bâtiment ne peut être inférieure à 30 % ni excéder 70 % de la superficie du terrain. Dans ce parc industriel municipal, l'entreposage des marchandises est autorisé à l'extérieur des bâtiments.

Note : Avant le développement d'un projet, toutes les informations doivent être validées avec les représentants des arrondissements car la réglementation de zonage est de compétence d'arrondissement et elle pourrait avoir été modifiée d'ici à ce que ces données soient utilisées.

>>>> Terrains industriels municipaux disponibles (propriété de la Ville de Montréal)

Nous disposons actuellement un peu plus de 1 millions de pieds carrés de terrains non desservis.

Personne à contacter

Marie-France Frigon

Directrice

Aménagement urbain et services aux entreprises

514 868-4330

4- PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL ARMAND-CHAPUT

>>>> Emplacement

Le parc industriel municipal Armand-Chaput se trouve dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au nord du boulevard Henri-Bourassa, dans le quartier de Rivière-des-Prairies. Il est délimité par les boulevards Armand-Chaput et Maurice-Duplessis. La proximité de l'autoroute 40 lui assure une excellente accessibilité. Certains des terrains de ce parc peuvent être desservis par la voie ferrée du CN. Deux grandes entreprises occupent actuellement le parc : Gaz Métropolitain et la société Métro Richelieu inc. qui y a implanté son siège social et son centre de distribution.

>>>> Vocation du parc

La vaste superficie des terrains favorise l'établissement de grandes entreprises qui œuvrent dans le domaine de la fabrication ou de la distribution.

>>>> Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises

Nombre s'établissement : 10

Nombre d'emplois : 900

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	13	2
Commerce de gros	-	-
Commerce de détail	13	1
Transport et entreposage	13	7
Services aux entreprises	13	40
Autres secteurs	50	50
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008

>>>> Normes d'implantation

Les bâtiments doivent occuper au moins 20 % du terrain et ne pas dépasser 70 %.

Les édifices doivent être détachés.

La hauteur des constructions n'est pas réglementée.

Dans ce parc industriel, l'entreposage des marchandises est autorisé à l'extérieur des bâtiments.

Note : Avant le développement d'un projet, toutes les informations doivent être validées avec les représentants des arrondissements car la réglementation de zonage est de compétence d'arrondissement et elle pourrait avoir été modifiée d'ici à ce que ces données soient utilisées.

>>>> Terrains industriels municipaux disponibles (propriété de la Ville de Montréal)

Un peu plus de 2,1 millions de pi² de terrain sont disponibles et peuvent être subdivisés en lots de superficies variées.

Personne à contacter

Marie-France Frigon

Directrice

Aménagement urbain et services aux entreprises

514 868-4330

5- PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL HENRI-BOURASSA

>>>> Emplacement

Ce parc situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles occupe le triangle formé par les boulevards Saint-Jean-Baptiste, Henri-Bourassa et l'autoroute 40. Il dispose ainsi d'une bonne visibilité et d'une facilité d'accès.

>>>> Vocation du parc

Ce parc est réservé aux industries manufacturières, de distribution et de transport. Par la superficie minimale de ses lots, soit 108 000 pi², il vise le marché des moyennes et des grandes entreprises. Les compagnies Transport Thibodeau inc., Fiducie Location Beaudry et Speedy Transport s'y trouvent déjà.

>>>> Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises

Nombre d'établissements : 10

Nombre d'emplois : 1 000

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	-	-
Commerce de gros	-	-
Commerce de détail	17	1
Transport et entreposage	17	69
Services aux entreprises	25	21
Autres secteurs	33	8
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008

>>>> Normes d'implantation

L'espace occupé par les bâtiments ne peut être inférieur à 30 % ni excéder 70 % de la superficie du terrain. L'entreposage des marchandises n'est pas autorisé à l'extérieur des bâtiments.

Note : Avant le développement d'un projet, toutes les informations doivent être validées avec les représentants des arrondissements car la réglementation de zonage est de compétence d'arrondissement et elle pourrait avoir été modifiée d'ici à ce que ces données soient utilisées.

>>>> Terrains industriels municipaux disponibles (propriété de la Ville de Montréal)

Nous disposons actuellement d'une superficie de plus de 1,4 million de pieds carrés dans le parc industriel Henri-Bourassa.

Personne à contacter

Marie-France Frigon

Directrice

Aménagement urbain et services aux entreprises

514 868-4330

6-7-8- PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL POINTE-AUX-TREMBLES

>>>> Emplacement

Le parc industriel municipal Pointe-aux-Trembles situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles occupe un espace délimité par quatre artères importantes : l'autoroute 40, les boulevards du Tricentenaire, Industriel et Saint-Jean-Baptiste.

>>>> Vocation du parc

Ce parc est destiné aux PME manufacturières œuvrant dans les secteurs du textile, du vêtement, des matières plastiques, de la transformation des métaux, du meuble, du recyclage, de l'agro-alimentaire et du verre. Plusieurs entreprises des secteurs privilégiés y sont déjà implantées, telles que Bonbon Rio inc., Lamiver inc., Thermalite inc., Colonial Elegance inc., Les Industries Rondi inc., Groupe Transcontinental G.T.C. Itée, Ganotec inc.

>>>> Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises dans le parc I

Nombre d'établissements : 35

Nombre d'emplois : 1 500

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité (parc I)

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	39	77
Commerce de gros	12	10
Commerce de détail	15	2
Transport et entreposage	-	-
Services aux entreprises	5	1
Autres secteurs	29	10
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008

>>>> Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises dans le parc II

Nombre d'établissements : 10

Nombre d'emplois : 75

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité (parc II)

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	-	-
Commerce de gros	8	16
Commerce de détail	15	11
Transport et entreposage	-	-
Services aux entreprises	8	15
Autres secteurs	69	59
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008

>>>> Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises dans le parc III

Nombre s'établissement : 2

Nombre d'emplois : 400

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité (parc III)

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	-	-
Commerce de gros	-	-
Commerce de détail	-	-
Transport et entreposage	-	-
Services aux entreprises	100	100
Autres secteurs	-	-
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008

>>>> Normes d'implantation

Les bâtiments doivent occuper de 30 % à 70 % de la superficie du terrain.

La superficie des terrains doit être d'au moins 65 000 pi².

L'entreposage est interdit à l'extérieur des édifices.

La capacité portante du sol varie de 2500 à 3500 livres par pi².

Note : Avant le développement d'un projet, toutes les informations doivent être validées avec les représentants des arrondissements car la réglementation de zonage est de compétence d'arrondissement et elle pourrait avoir été modifiée d'ici à ce que ces données soient utilisées.

>>>> Terrains industriels municipaux disponibles (propriété de la Ville de Montréal)

Le parc industriel municipal Pointe-aux-Trembles met à la disposition des entreprises un terrain de 194 000 pi².

Personne à contacter

Marie-France Frigon

Directrice

Aménagement urbain et services aux entreprises

514 868-4330



9-10- PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL LOUIS-HYPPOLITE-LAFONTAINE ET SON EXTENSION

>>>> Emplacement

Ce parc de l'est de Montréal est localisé au nord de la rue Notre-Dame, en bordure de l'autoroute Transcanadienne et du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine. Cette localisation permet d'avoir un accès rapide et facile à toute la région métropolitaine. Il se trouve à proximité de la zone la plus dynamique du port de Montréal où sont concentrées les principales activités reliées à la manutention des conteneurs. Ce parc est également desservi par la station de métro Honoré-Beaugrand.

>>>> Vocation du parc

La superficie des terrains disponibles et leur environnement conviennent tout particulièrement aux entreprises manufacturières de taille moyenne.

>>>> Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises

Nombre d'établissements : 5

Nombre d'emplois : 1 500

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	33	20
Commerce de gros	22	78
Commerce de détail	11	0
Transport et entreposage	11	0
Services aux entreprises	-	-
Autres secteurs	22	1
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008

>>>> Normes d'implantation

Le taux d'implantation maximum autorisé est de 70 % et le coefficient d'occupation du sol ne doit pas dépasser 3.0. Les bâtiments doivent avoir une hauteur de 4 à 23 mètres et leur mode d'implantation doit être de type isolé. L'entreposage extérieur n'est pas autorisé.

Note : Avant le développement d'un projet, toutes les informations doivent être validées avec les représentants des arrondissements car la réglementation de zonage est de compétence d'arrondissement et elle pourrait avoir été modifiée d'ici à ce que ces données soient utilisées.

Personne à contacter

Renaud Fortin
Commissaire au développement économique
Arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve
514 872-5296

11- PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL L'ASSOMPTION

>>>> Emplacement

Parc industriel municipal localisé à proximité de la station de métro du même nom, le parc L'Assomption est délimité par les rues Sherbrooke, Dickson, Hochelaga et Viau. Le voisinage d'installations touristiques majeures : Stade olympique, Jardin botanique, Insectarium, Biodôme et Planétarium (à venir) en font un lieu de choix. La vitalité des commerces de la rue Sherbrooke constitue un attrait supplémentaire pour s'établir dans ce secteur.

>>>> Vocation du parc

L'aménagement de ce parc vise à attirer des activités variées : édifices à bureaux et entreprises manufacturières ou de distribution. On y trouve plusieurs compagnies dans le domaine de l'alimentation.

>>>> Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises

Nombre d'établissements : 40

Nombre d'emplois : 3 500

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	26	35
Commerce de gros	5	18
Commerce de détail	5	0,2
Transport et entreposage	10	11
Services aux entreprises	10	5
Autres secteurs	45	31
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008

>>>> Normes d'implantation

Le taux d'implantation maximum autorisé est de 70% et le coefficient d'occupation du sol ne doit pas dépasser 3.0. Les bâtiments doivent avoir une hauteur de 4 à 16 mètres et leur mode d'implantation peut être de type isolé, jumelé ou contigu. L'entreposage extérieur n'est pas autorisé.

Note : Avant le développement d'un projet, toutes les informations doivent être validées avec les représentants des arrondissements car la réglementation de zonage est de compétence d'arrondissement et elle pourrait avoir été modifiée d'ici à ce que ces données soient utilisées.

Personne à contacter

Renaud Fortin
Commissaire au développement économique
Arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve
514 872-5296

12- PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL ANJOU

>>>> Emplacement

Parc industriel municipal délimité essentiellement par le boulevard Henri-Bourassa au nord, le boulevard métropolitain (autoroute 40) au sud, boulevard Louis-H Lafontaine à l'ouest et l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles à l'est.

>>>> Vocation du parc

Le parc industriel municipal a une vocation industrielle et comprend des entreprises manufacturières très variées et des activités de distribution ainsi que des commerces complémentaires et des services aux entreprises. Il offre une très bonne accessibilité au réseau routier.

>>>> Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises

Nombre d'établissements : 100

Nombre d'emplois : 4 000

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	19	16
Commerce de gros	31	28
Commerce de détail	7	2
Transport et entreposage	5	11
Services aux entreprises	19	37
Autres secteurs	20	7
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008

>>>> Normes d'implantation

Le règlement de zonage actuel* prévoit : des coefficients d'occupation du sol minimal et maximal de 0,2 à 1; aucune hauteur n'y est prescrite; les structures de bâtiment autorisées sont de type isolé, jumelé ou contigu. La dimension minimale de terrain est de 1 850 mètres carrés.

* Le dit règlement est en voie de révision pour se conformer intégralement au plan d'urbanisme aux prescriptions des secteurs 02-02 et 02-C2 : 1 à 4 étages avec un taux d'implantation au sol de 60 % maximal et le mode d'implantation est isolé ou jumelé selon l'emplacement visé.

Note : Avant le développement d'un projet, toutes les informations doivent être validées avec les représentants des arrondissements car la réglementation de zonage est de compétence d'arrondissement et elle pourrait avoir été modifiée d'ici à ce que ces données soient utilisées.

Personne à contacter

Sylvie C. Boutin
Commissaire industrielle adjointe
Arrondissement Anjou
(514) 493-5112

13- PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL PIE-IX



Emplacement

Au nord de l'autoroute 40, le long du boulevard Pie-IX



Vocation du parc

Vêtements



Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises

Nombre d'établissements : 110

Nombre d'emplois : 6 500

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	13	44
Commerce de gros	26	38
Commerce de détail	14	7
Transport et entreposage	-	-
Services aux entreprises	26	5
Autres secteurs	22	6
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008



Normes d'implantation

Le taux d'implantation maximum autorisé est de 70%. Le coefficient d'occupation du sol ne doit pas dépasser 3.0 dans la partie au sud du prolongement de la 41e Rue. Les bâtiments doivent avoir une hauteur variant de 4 à 12,5 mètres dans la partie au nord du prolongement de la 41e Rue et de 7 à 16 mètres dans la partie au sud de ce prolongement. Le mode d'implantation doit être de type isolé ou jumelé. L'entreposage extérieur est autorisé à certaines conditions dans la partie au nord du prolongement de la 41e Rue.

Note : Avant le développement d'un projet, toutes les informations doivent être validées avec les représentants des arrondissements car la réglementation de zonage est de compétence d'arrondissement et elle pourrait avoir été modifiée d'ici à ce que ces données soient utilisées.

Personne à contacter

Louis Bénard

Commissaire - développement économique

Arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Téléphone : 514 868-3511

14- PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL JARRY



Emplacement

À l'est du boulevard Pie-IX, au nord de l'autoroute 40.



Vocation du parc

Vêtements.



Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises

Nombre d'établissements : 60

Nombre d'emplois : 2 300

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	41	37
Commerce de gros	28	21
Commerce de détail	7	16
Transport et entreposage	1	0,1
Services aux entreprises	6	4
Autres secteurs	17	21
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008



Normes d'implantation

Le taux d'implantation maximum autorisé est de 70 % et le coefficient d'occupation du sol ne doit pas dépasser 3.0. Les bâtiments doivent avoir une hauteur de 7 à 16 mètres et leur mode d'implantation peut être de type isolé ou jumelé. L'entreposage extérieur n'est pas autorisé.

Note : Avant le développement d'un projet, toutes les informations doivent être validées avec les représentants des arrondissements car la réglementation de zonage est de compétence d'arrondissement et elle pourrait avoir été modifiée d'ici à ce que ces données soient utilisées.

Personne à contacter

Louis Bénard

Commissaire - développement économique

Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension

Téléphone : 514 868-3511

15- PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL PAPINEAU



Emplacement

Immédiatement au nord de l'autoroute 40, à proximité de l'avenue Papineau.



Vocation du parc

Secteur automobile.



Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises

Nombre d'établissements : 7

Nombre d'emplois : 2 100

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	-	-
Commerce de gros	29	7
Commerce de détail	14	7
Transport et entreposage	-	-
Services aux entreprises	-	-
Autres secteurs	57	86
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008



Normes d'implantation

Dans la partie près de la rue Papineau, le taux d'implantation maximum est de 50 % et le coefficient d'occupation du sol maximum de 3.0. La hauteur des bâtiments peut varier de 5,5 à 23 mètres et leur mode d'implantation sera de type isolé. L'entreposage extérieur n'est pas autorisé. Dans la partie à l'est, le taux d'implantation peut varier de 35 à 70 % et le coefficient d'occupation du sol de 0,2 à 3.0. La hauteur des bâtiments doit être entre 9 à 23 mètres, mode d'implantation de type isolé. L'entreposage extérieur n'est pas autorisé.

Note : Avant le développement d'un projet, toutes les informations doivent être validées avec les représentants des arrondissements car la réglementation de zonage est de compétence d'arrondissement et elle pourrait avoir été modifiée d'ici à ce que ces données soient utilisées.

Personne à contacter

Louis Bénard

Commissaire - développement économique

Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension

Téléphone : 514 868-3511

16- PARC D'AFFAIRES MUNICIPAL DE POINTE-SAINT-CHARLES

>>>> Emplacement

À moins de cinq minutes du centre-ville, ce parc d'affaires constitue un emplacement de grande valeur. Il offre une vue incomparable sur le fleuve, la montagne et le centre des affaires. Situé entre les ponts Champlain et Victoria, à proximité de l'autoroute Bonaventure, voie d'accès à d'autres grands réseaux routiers métropolitains, ce parc garantit une accessibilité remarquable à ses futurs occupants.

>>>> Vocation du parc

Le parc d'affaires de Pointe-Saint-Charles est réservé aux industries de haute technologie et aux entreprises dédiées à la recherche et au développement. Comme tout parc de ce type, il offre des infrastructures et un environnement de grande qualité favorisant l'établissement d'entreprises de prestige et de sièges sociaux dont la vocation est liée aux activités de haute technologie.

>>>> Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises

Nombre d'établissements : 5

Nombre d'emplois : 600

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	-	-
Commerce de gros	-	-
Commerce de détail	20	2
Transport et entreposage	-	-
Services aux entreprises	20	13
Autres secteurs	60	84
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008

>>>> Normes d'implantation

Le taux d'implantation peut varier de 35 à 70% et le coefficient d'occupation du sol doit se situer entre 1,0 et 3.0. Les bâtiments doivent avoir une hauteur de 7 à 12,5 mètres et leur mode d'implantation peut être de type isolé, jumelé ou contigu. L'entreposage extérieur n'est pas autorisé.

Note : Avant le développement d'un projet, toutes les informations doivent être validées avec les représentants des arrondissements car la réglementation de zonage est de compétence d'arrondissement et elle pourrait avoir été modifiée d'ici à ce que ces données soient utilisées.

Personne à contacter

Réal Normandeau
Commissaire – développement économique
Arrondissement Le Sud-Ouest
514 872-4394

17- PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL CITÉ SCIENTIFIQUE

>>>> Emplacement

Située à l'ouest de l'autoroute Décarie et au sud du chemin de la Côte-de-Liesse, la Cité scientifique se trouve aux limites territoriales des villes reconstituées de Mont-Royal et de Côte-Saint-Luc, à quelques minutes de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau. Desservie par les stations de métro Namur et de la Savane, elle est également proximité immédiate de l'échangeur Décarie qui donne accès à l'autoroute 40.

>>>> Vocation du parc

Comme son nom l'indique, ce parc industriel vise à regrouper des entreprises à vocation scientifique. Il convient, par conséquent, à des activités axées sur la recherche et le développement dans les domaines de la biotechnologie, des communications, de l'électronique, de l'informatique et de la chimie.

>>>> Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises

Nombre d'établissements : 15

Nombre d'emplois : 1 800

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	13	55
Commerce de gros	13	6
Commerce de détail	7	0,4
Transport et entreposage	-	-
Services aux entreprises	40	10
Autres secteurs	27	28
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008

>>>> Normes d'implantation

Le taux d'implantation maximum autorisé est de 70%. Les bâtiments doivent avoir une hauteur de 7 à 12,5 mètres et leur mode d'implantation doit être de type isolé.

Note : Avant le développement d'un projet, toutes les informations doivent être validées avec les représentants des arrondissements car la réglementation de zonage est de compétence d'arrondissement et elle pourrait avoir été modifiée d'ici à ce que ces données soient utilisées.

Personne à contacter

François Da Sylva
Commissaire – développement économique
Arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce
514 872-3897

18- PARC INDUSTRIEL TECHNOLOGIQUE MUNICIPAL «TECHNOPARC MONTRÉAL » (SAINT-LAURENT)

>>>> Emplacement

Situé au sud de l'autoroute 40 et à l'ouest de l'autoroute 13, le Technoparc de Montréal se trouve à l'intérieur des limites de l'arrondissement de Saint-Laurent à proximité de l'Aéroport international de Montréal Pierre-Elliott Trudeau et du centre-ville.

>>>> Vocation du parc

Technoparc Montréal, le plus vaste parc en R&D au Canada, se spécialise dans les secteurs des sciences de la vie, de l'aérospatiale, et des télécommunications, ainsi que de l'agroalimentaire, de l'environnement, du transport et autres domaines connexes.

>>>> Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises

Nombre d'établissements : 33

Nombre d'emplois : 4 500

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	48	46
Commerce de gros	3	1
Commerce de détail	-	-
Transport et entreposage	3	8
Services aux entreprises	36	43
Autres secteurs	9	1
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008

>>>> Normes d'implantation

Le taux d'implantation maximal au sol est de 60 %. La superficie des terrains doit être d'au moins de 5 000, 10 000 ou 30 000 mètres carrés, variant selon les zones concernées. Le nombre d'étages minimal et maximal autorisé varie entre 2 et 6 étages selon les zones. La structure de bâtiment autorisée est de type détaché.

Note : Avant le développement d'un projet, toutes les informations doivent être validées avec les représentants des arrondissements car la réglementation de zonage est de compétence d'arrondissement et elle pourrait avoir été modifiée d'ici à ce que ces données soient utilisées.

Personne à contacter

Daniel Dicaire
Directeur général
Développement économique
Arrondissement Saint-Laurent
514 855-6000

19- PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL DORVAL



Emplacement

Immédiatement au sud de l'autoroute 40 et à proximité du boulevard Des Sources.



Vocation du parc

Manufacturier léger; commerce de gros; transport et logistique.



Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises

Nombre d'établissements : 8

Nombre d'emplois : 500

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	50	62
Commerce de gros	50	38
Commerce de détail	-	-
Transport et entreposage	-	-
Services aux entreprises	-	-
Autres secteurs	-	-
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008



Normes d'implantation

Les coefficients d'occupation du sol minimum et maximum sont respectivement de 0,40 et 2. La hauteur maximale autorisée des bâtiments est de 12 mètres. La structure de bâtiment autorisée est de type détaché. La dimension minimale de terrain est de 3 700 ou 6 960 mètres carrés selon les zones concernées.

Note : Avant le développement d'un projet, toutes les informations doivent être validées avec les représentants de la Ville concernée car la réglementation de zonage est de compétence d'arrondissement et elle pourrait avoir été modifiée d'ici à ce que ces données soient utilisées.

Personne à contacter

John Burrascano
immob@cldwi.com
514 694-0260

20- PARC INDUSTRIEL MUNICIPAL POINTE-CLAIRE



Emplacement

Au sud de l'autoroute 40 et à proximité du boulevard Des Sources.



Vocation du parc

Manufacturier léger, commerce de gros, transport et logistique.



Secteurs d'activités, nombre d'emplois et liste des entreprises

Nombre d'établissements : 15

Nombre d'emplois : 1 300

Répartition des établissements et des emplois dans les principaux secteurs d'activité

Secteurs	Établissements (%)	Emplois (%)
Fabrication	39	68
Commerce de gros	28	16
Commerce de détail	17	7
Transport et entreposage	-	-
Services aux entreprises	-	-
Autres secteurs	27	28
Total	100	100

Source : Liste des industries et commerces (LIC) de l'Île de Montréal, septembre 2008



Normes d'implantation

Le taux d'implantation au sol maximal est de 60 %. Le nombre d'étages minimal et maximal autorisés variant selon les zones concernées sont de 1 à 6 ou de 2 à 8. Les dimensions minimales de terrain, selon les zones concernées, sont de 2 000, 5 500 ou 5 600 mètres carrés. La structure de bâtiment autorisée est de type détaché.

Note : Avant le développement d'un projet, toutes les informations doivent être validées avec les représentants des arrondissements car la réglementation de zonage est de compétence d'arrondissement et elle pourrait avoir été modifiée d'ici à ce que ces données soient utilisées.

Personne à contacter

John Burrascano
immob@cldwi.com
514 694-0260

21- TECHNOPOLE ANGUS

>>>> Emplacement

Coin de la rue Rachel et de la rue Molson, à la jonction du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont, au centre-est de Montréal.

>>>> Vocation du parc

Le Technopôle Angus est le seul parc d'entreprises réellement contrôlé par un organisme à but non lucratif. Il est aussi le seul au Québec à constituer un patrimoine pour sa communauté locale et à intégrer l'ensemble des dimensions du développement durable dans la gestion quotidienne du site et son évolution. Ces réalisations témoignent de la réussite du Technopôle Angus comme grand projet de requalification urbaine.

Le Technopôle Angus est un constituant reconnu de la Technopole montréalaise de la santé de par la masse critique de chercheurs œuvrant au Centre des Biotechnologies Angus I (près de 200), la qualité des installations qu'on y trouve et la pertinence des recherches qu'on y mène.

Le Centre des Biotechnologies Angus I est le cœur de recherches sur les maladies des os (Enobia) et les maladies respiratoires (Topigen) et accueille trois plateformes de recherche et trois chaires canadiennes de pointe du Centre de recherche du CHUM.

>>>> Premier site LEED au Canada

Le plan directeur du Technopôle Angus porte le sceau LEED for Neighborhood Development, niveau or (LEED-ND), une certification attribuée par le US Green Building Council. L'octroi du LEED-ND au Technopôle vient confirmer que notre parc d'entreprises maximise la qualité de l'urbanisme, la préservation de l'environnement naturel, les voies piétonnières et l'accès au transport en commun, la qualité des liens avec la communauté locale ou encore la complémentarité entre les zones d'emploi et de résidence, et ce, en plus de posséder des immeubles écologiques.

>>>> Pour plus d'information

www.technopoleangus.com/fr/angus/index.php.

Personne à contacter

Amélie Galarneau
Vice-présidente location
514 528-5230 poste 233
agalarneau@technopoleangus.com